



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Dossier d'inscription en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}

Année scolaire 2023 - 2024

Les familles ont un droit d'accès et de modification aux données
recueillies et saisies dans la Base Elèves BEE (via Téléservices).

FICHE DE SCOLARITÉ

Établissement Scolaire

Collège NICOLAS TRONCHON
45 Rue de la Chevée
77165 SAINT-SOUPPLETS

Tél : 01.60.61.55.20
Mél : ce.0772483f@ac-creteil.fr

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM :

Prénom :

Sexe :

M

F

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Département ou pays de naissance :

RESPONSABLE LEGAL 1 – Dans le cas où l'élève mange à la cantine il s'agit obligatoirement qui paie les frais de scolarité

NOM :

Prénom :

Lien de parenté :

Profession :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Mail :

J'autorise

Je n'autorise pas

l'établissement à communiquer mes coordonnées
aux associations de parents d'élèves.

Signature :

RESPONSABLE LÉGAL 2

NOM :

Prénom :

Lien de parenté :

Profession :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Mail :

J'autorise

Je n'autorise pas

l'établissement à communiquer mes coordonnées
aux associations de parents d'élèves.

Signature :

FICHE À DESTINATION DU SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

Le responsable légal est immédiatement averti par nos soins, d'où l'importance de l'exactitude et de l'actualisation, si nécessaire, de vos coordonnées téléphoniques.

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

NOM	Prénom	Téléphone

Indications particulières concernant l'élève (allergies, etc.) à indiquer sur la fiche « Infirmierie » et fiche d'urgence.

Rappel : les demandes de P.A.I sont à formuler auprès de l'infirmière.

ASSURANCES

Nom et adresse de l'organisme assureur :

Type d'assurance (Scolaire, extra-scolaire, etc.) :

Une attestation d'assurance devra être remise à l'établissement

Fiche médicale d'urgence

Année scolaire 2023 - 2024

*Fiche remise aux services de secours
en cas d'urgence
Document non confidentiel*

Établissement Scolaire

Collège Nicolas Tronchon
45 rue de la Chevée
77165 SAINT-SOUPPLETS

Tél : 01.60.61.55.20
Mél : ce.0772483f@ac-creteil.fr

NOM :

Prénom :

Sexe : M F

Date de naissance :

Classe :

Adresse de l'élève :

**En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :**

Responsable légal 1 :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

Responsable légal 2 :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Téléphone travail :

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers
l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies,
traitements en cours, précautions particulières à prendre, etc.)

Nom, adresse et numéro de téléphone du médecin traitant :

FICHE À DESTINATION DU GESTIONNAIRE - DEMI-PENSION 2023-2024

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

Je ne souhaite/nous ne souhaitons pas inscrire mon enfant à la restauration scolaire, mon enfant sera donc « Externe ».

Je souhaite / Nous souhaitons inscrire l'enfant à la demi-pension pour l'année scolaire, mon enfant sera donc « Demi-Pensionnaire (DP) ».

ATTENTION : **Le responsable légal qui paie la cantine, doit obligatoirement fournir un RIB à son nom.**

MAIL DU PARENT QUI PAIE LA CANTINE :

Toutes les factures seront envoyées par mail.

Merci de cocher cette case si vous voulez un exemplaire papier de la facture qui vous sera remis par l'intermédiaire de votre enfant (pas d'envoi postal).

Les factures de demi-pension vous seront envoyées à chaque début de semestre, soit fin septembre 2023, février 2024 et avril 2024. MERCI DE NE RIEN PAYER AVANT RÉCEPTION DE LA FACTURE.

L'enfant a un régime alimentaire particulier ? (Allergies alimentaires, sans porc, etc) :

Important : le choix du forfait, forfait 3 jours ou forfait 4 jours, vous sera demandé deux semaines après la rentrée scolaire, **après distribution de l'emploi du temps définitif de l'enfant. Tout changement ultérieur devra être demandé deux semaines avant la fin du trimestre en cours.**

Le Règlement départemental de la restauration scolaire est disponible sur notre site internet.

AIDES À LA SCOLARITÉ

L'élève est-il boursier ?

Demande à formuler en ligne en début d'année scolaire, via le portail « Téléservices » accessible sur le site du collège.

L'élève est-il bénéficiaire de l'aide à la restauration « Cantineo 77 » ?

Se rapprocher du service Intendance pour toute question relative à cette aide financière.

FRÈRES ET SŒURS

Nom et Prénom	Date de naissance	Classe	Etablissement Scolaire

Pièces justificatives pour une inscription en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}.

Établissement Scolaire
Collège Nicolas Tronchon 45 rue de la Chevée 77165 SAINT-SOUPPLETS
Tél : 01.60.61.55.20 Mél : ce.0772483f@ac-creteil.fr

Pièces justificatives à joindre :

- un justificatif de domicile au nom du responsable légal de l'élève (photocopie EDF, GDF, etc.) uniquement en cas de changement de situation pour les réinscriptions (déménagement).
- 4 photos d'identité récentes. (Merci d'inscrire au dos des photos le nom et prénom de l'élève).
- une attestation d'assurance scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 si vous l'avez déjà reçue. Si vous ne l'avez pas encore, elle sera à transmettre au professeur principal de votre enfant en septembre 2023.
- une photocopie du livret de famille (ou tout document précisant la filiation de l'élève) uniquement en cas de changement de situation pour les réinscriptions (modification d'Etat civil, adoption).
- un extrait du jugement précisant la garde de l'enfant, uniquement en cas de changement de situation pour les réinscriptions. (divorce ou séparation de corps).
- une attestation officielle de tutelle pour les enfants ne vivant pas avec leurs parents.
- la copie des éventuelles attestations et certificats de l'élève : Savoir-nager, Premiers Secours, ASSR.
- Un RIB au nom de la personne qui paiera la demi-pension**
- Une copie du carnet de santé pour les élèves de 4^{ème} pour l'infirmière qui sera à mettre dans une enveloppe marquée au nom de votre enfant, avec la fiche infirmerie (pages 5 et 6)
- Une copie de la notification de la MDPH en cours de validité pour tous les élèves reconnus en situation de handicap, uniquement en cas de changement de situation pour les réinscriptions.

Vous pouvez à présent rendre le dossier d'inscription :

- **Pour les élèves qui sont déjà inscrits dans le collège, le retour du dossier se fera par l'intermédiaire du professeur principal de votre enfant, le plus tôt possible et au plus tard pour le 11 avril 2023.**

Pour les élèves qui entreront au collège l'année prochaine le dossier sera à rendre :

- **Sur rendez-vous, au secrétariat de Direction, que vous pourrez joindre au 01 60 61 55 20**



- **En cas d'impossibilité de vous déplacer, vous pouvez transmettre le dossier à l'établissement par voie postale :**

**Collège Nicolas Tronchon
45 rue de la Chevée
77165 SAINT-SOUPPLETS**